



SNT SYNDICAT
NATIONAL
DES
TERRITORIAUX



Ensemble et pour tous

Comment faciliter vos déplacements professionnels ?

La **CFE-CGC** milite depuis de nombreuses années pour l'adoption d'un plan de mobilité employeur, visant à faciliter les déplacements des agents du Conseil départemental des Yvelines. La **CFE-CGC** soutient :

En matière de déplacements professionnels :

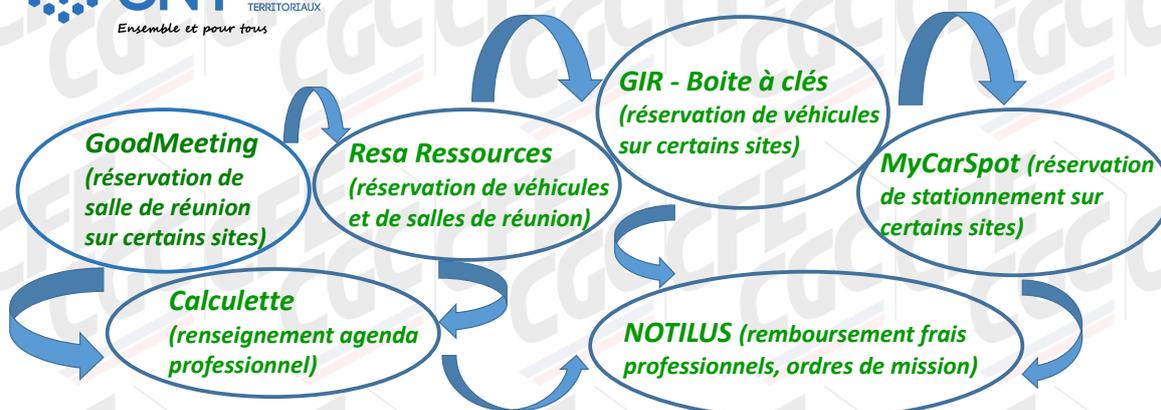
1. Une simplification des outils de réservation (cf. ci-dessous la multiplication des outils) ;
2. Une étude objective des besoins, post COVID 19, pour disposer de véhicules de service en nombre suffisant ;
3. Un remboursement des frais professionnels (déplacements et repas) basé sur des critères transparents – la fin du remboursement pour les déplacements effectués sur les communes limitrophes à la résidence administrative ne doit s'appliquer fin 2021 que si ces communes sont suffisamment desservies par les transports en commun (à définir de manière concertée avec les représentants du personnel) ;
4. Un déploiement volontariste du télétravail et des réunions à distance dans toutes les directions pour réduire le nombre de déplacements ;
5. Le remboursement des frais professionnels pour tous, notamment au bénéfice des équipes d'accueil volantes.

En matière de déplacements domicile/travail :

1. Une offre de logement ambitieuse en faveur du personnel pour les aider à se rapprocher de leur lieu de travail ;
2. Une prise en considération en amont de l'impact des projets de réorganisation sur le trajet domicile/travail des agents concernés.



La CFE-CGC 78 vous informe : Les outils à mettre en œuvre pour organiser/assister à une réunion



Pour aider chacun dans la gestion de son temps de travail, la CFE-CGC demande une démarche d'amélioration vers un outil unique et simple d'utilisation, plutôt que la multiplication des logiciels de réservation. Limitons le stress inutile !